



**PRÉSIDENCE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE
DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE**

**STATISTIQUES SUR LES
RECOURS INDIVIDUELS**

(23/9/2012 - 31/12/2021)

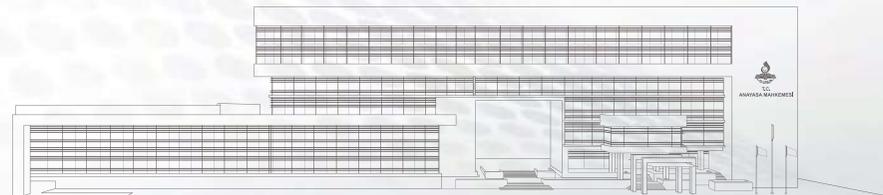




Tableau 1: Nombre de requêtes individuelles déposées et clôturées par année

	 Nombre de requêtes déposées	Taux	 Nombre de requêtes clôturées*	Taux	 Taux total (**) (***)
2012	1.342	%0,4	4	%0	%0
2013	9.897	%2,7	4.924	%1,6	%50
2014	20.578	%5,7	10.926	%3,6	%53
2015	20.376	%5,6	15.368	%5,1	%75
2016	80.756	%22,4	16.089	%5,3	%20
2017	40.530	%11,2	89.651	%29,6	%221
2018	38.186	%10,6	35.356	%11,7	%93
2019	42.971	%11,9	39.376	%13	%92
2020	40.402	%11,2	45.414	%15	%112
2021	66.121	%18,3	45.321	%15	%69
	Nombre de requêtes déposées 361.159		Nombre de requêtes clôturées* 302.429		Taux total %83,7

* Une légère diminution peut être observée, comparé aux statistiques antérieures, sur le nombre total des affaires ayant donné lieu à une décision judiciaire, compte tenu de la clôture des affaires à la suite des décisions administratives de rejet et de la réouverture de celles-ci en cas de confirmation des recours en annulation intentés contre ces décisions.

** En dehors des recours individuels introduits dans le cadre de l'état d'urgence, le taux du nombre total des affaires traitées en 2016 était de 85 %.

*** En dehors des 72.134 affaires ayant été déclarées irrecevables pour non-épuisement des voies de recours ordinaires à la suite de l'établissement de la Commission sur l'état d'urgence, le taux du nombre total des affaires traitées en 2017 était de 90 %.



Tableau 2: Nombre de requêtes individuelles pendantes*

Nombre total de requêtes pendantes	58.730	Nombre total de requêtes	361.159
Ratio requêtes pendantes / nombre total de requêtes			
%16,3			



*Nombre de requêtes pendantes selon les années d'introduction, couvrant la période allant jusqu'au 31/12/2021

Tableau 3: Requêtes clôturées selon le type de décision



* Après l'examen sur dossier des affaires soumises, un arrêt de non-violation a été rendu dans 651 affaires. Le nombre des affaires jointes à celles-ci est de 189.

** Radiation du rôle, clôture de l'affaire, rejet du recours.

*** Après l'examen sur dossier des affaires soumises, un arrêt de violation a été rendu dans 5.724 affaires. Le nombre des affaires jointes à celles-ci est de 20.583

**** Une légère diminution peut être constatée, comparé aux statistiques antérieures, sur le nombre total des affaires ayant donné lieu à une décision judiciaire, compte tenu de la clôture des affaires à la suite des décisions administratives de rejet et de la réouverture de celles-ci en cas de confirmation des recours en annulation intentés contre ces décisions.



Tableau 4: Proportion des arrêts de violation

Sur la base des requêtes clôturées

Sur la base des requêtes examinées sur le fond

Incluant les requêtes, déposées dans le cadre de l'état d'urgence, déclarées irrecevables pour non-épuiement des voies de recours ordinaires**

Excluant les requêtes, déposées dans le cadre de l'état d'urgence, déclarées irrecevables pour non-épuiement des voies de recours ordinaires**

%8,5

%11,2

%96,9

%91,5

Arrêts de violation : **25.857**
Requêtes clôturées : **302.429**

Arrêts de violation : **25.857**
Requêtes clôturées : **230.295**

Arrêts de violation : **25.857**
Requêtes clôturées : **26.697**

Arrêts de violation: **9.023**
Requêtes clôturées: **9.863**

%3,2

Arrêts de violation : **9.023**
Requêtes clôturées: **285.595**

%4,2

Arrêts de violation : **9.023**
Requêtes clôturées : **213.461**

Incluant le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable *

Excluant le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable*

Incluant le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable *

Excluant le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable *

Incluant le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable*

Excluant le droit à un procès équitable dans un

* Pour déterminer le nombre des requêtes excluant le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable, le nombre des requêtes ayant donné lieu à un arrêt de violation portant uniquement sur le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable a été soustrait du nombre total des affaires clôturées.
**Le nombre d'affaires déclarées irrecevables pour non-épuiement des voies de recours ordinaires à la suite de l'établissement de la Commission sur l'état d'urgence s'élève à 72.134



Tableau 5: Nombre de requêtes individuelles ayant donné lieu à un arrêt

TOTAL: 25.857

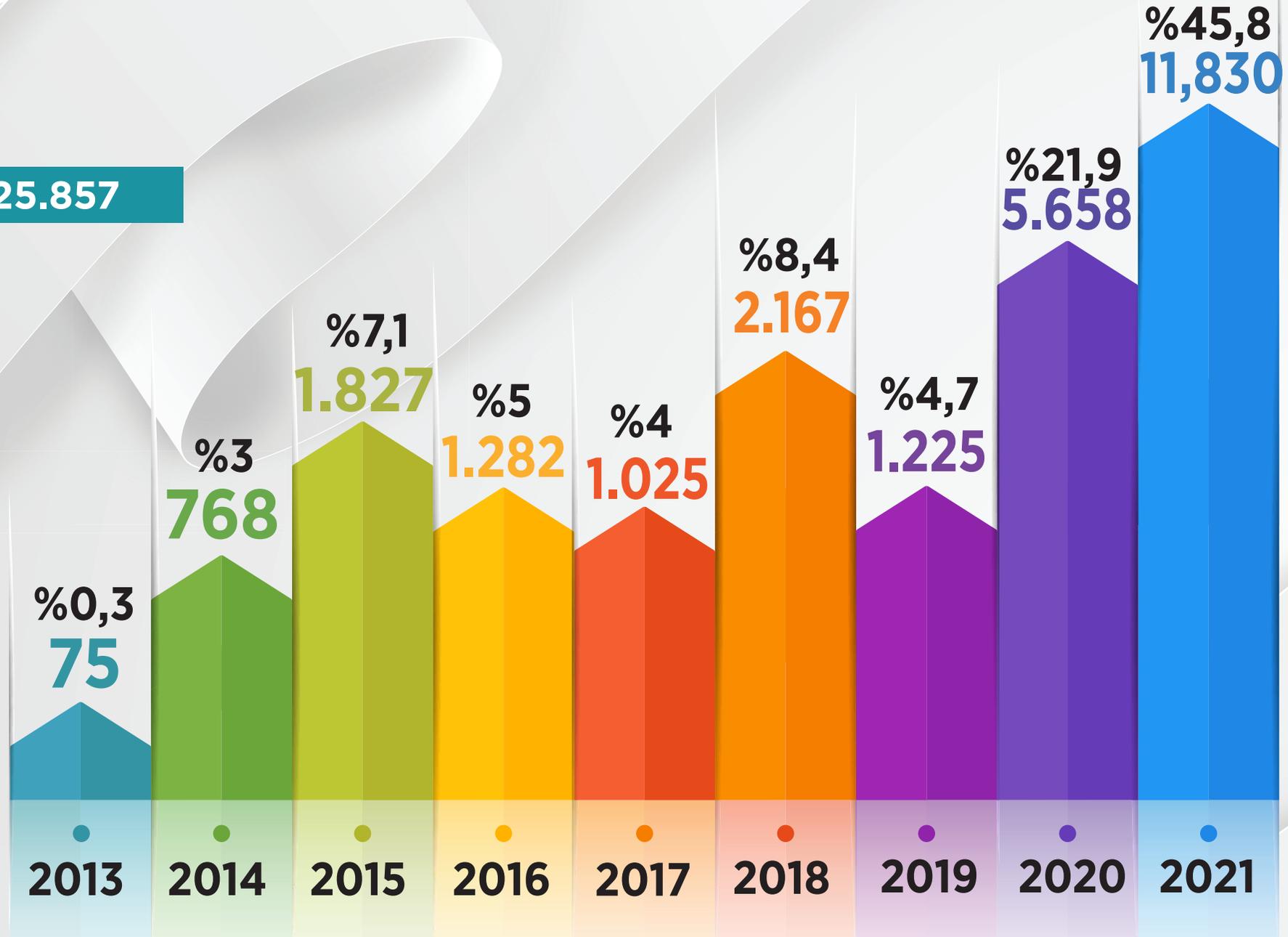
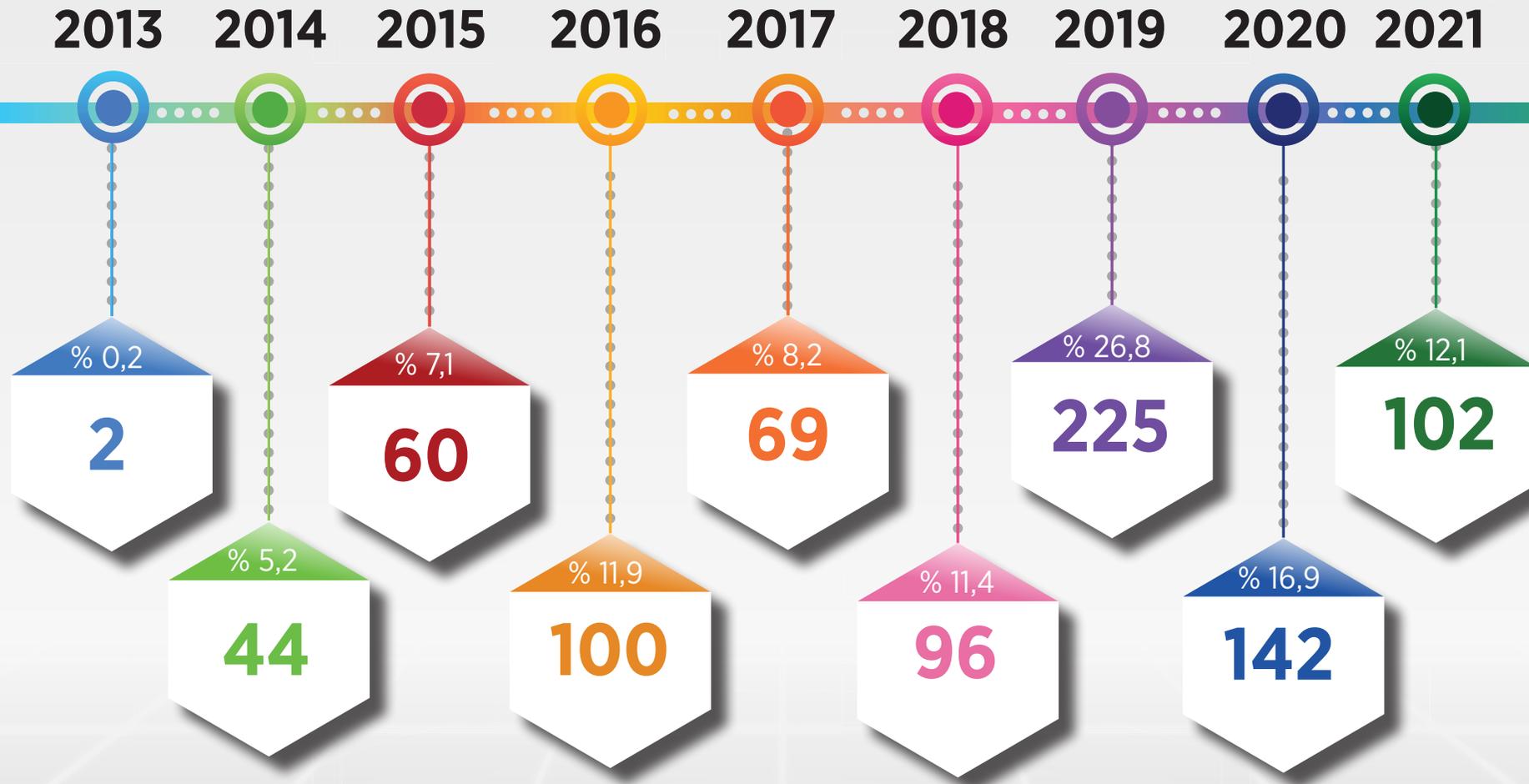




Tableau 6: Nombre de requêtes individuelles ayant donné lieu à un arrêt de nonviolation* du droit

06

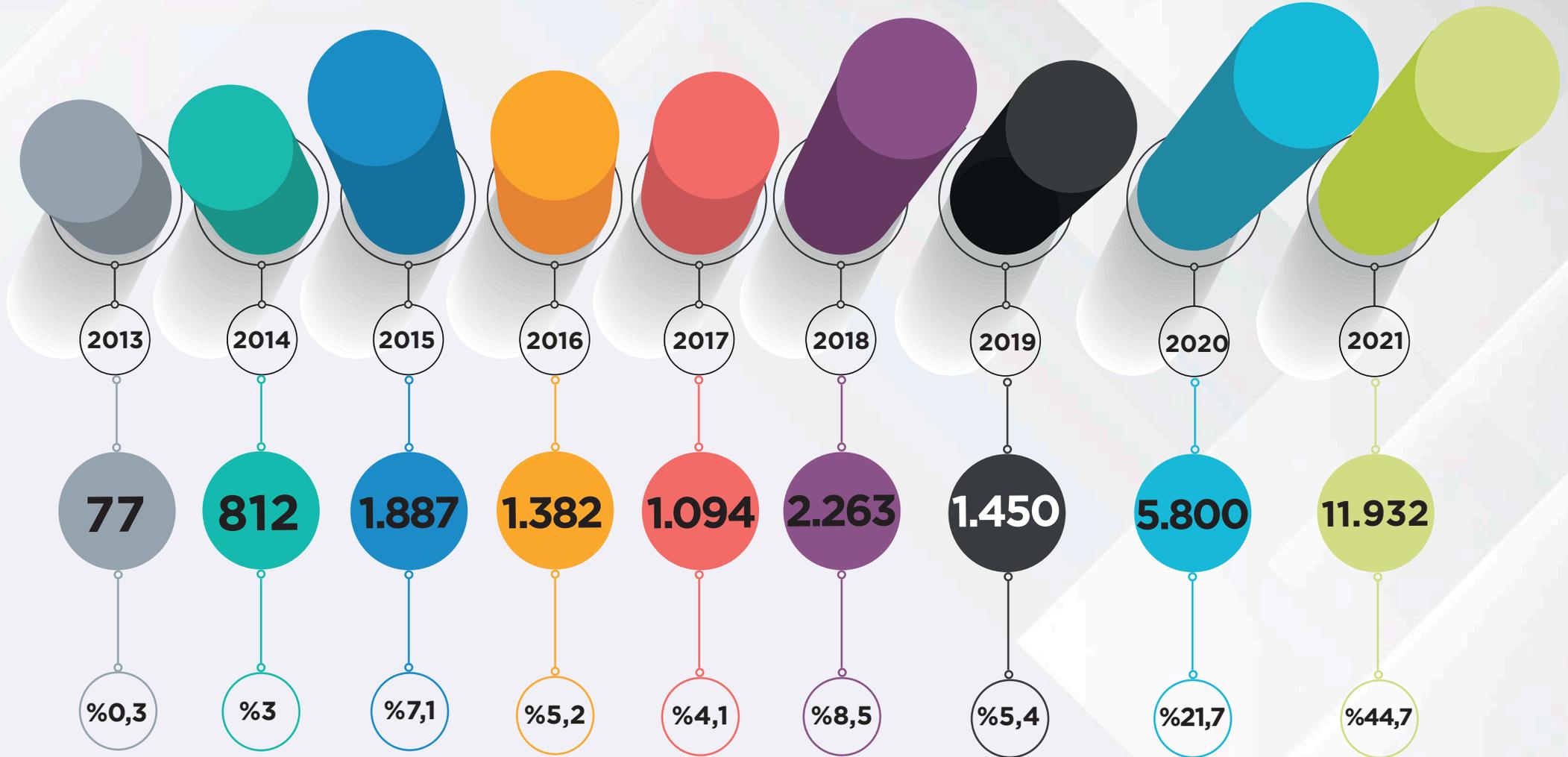


*Affaires déclarées recevables mais ayant donné lieu à un arrêt de non-violation, quant au fond.

TOTAL : 840



Tableau 7: Nombre de requêtes individuelles examinées sur le fond



TOTAL : 26.697



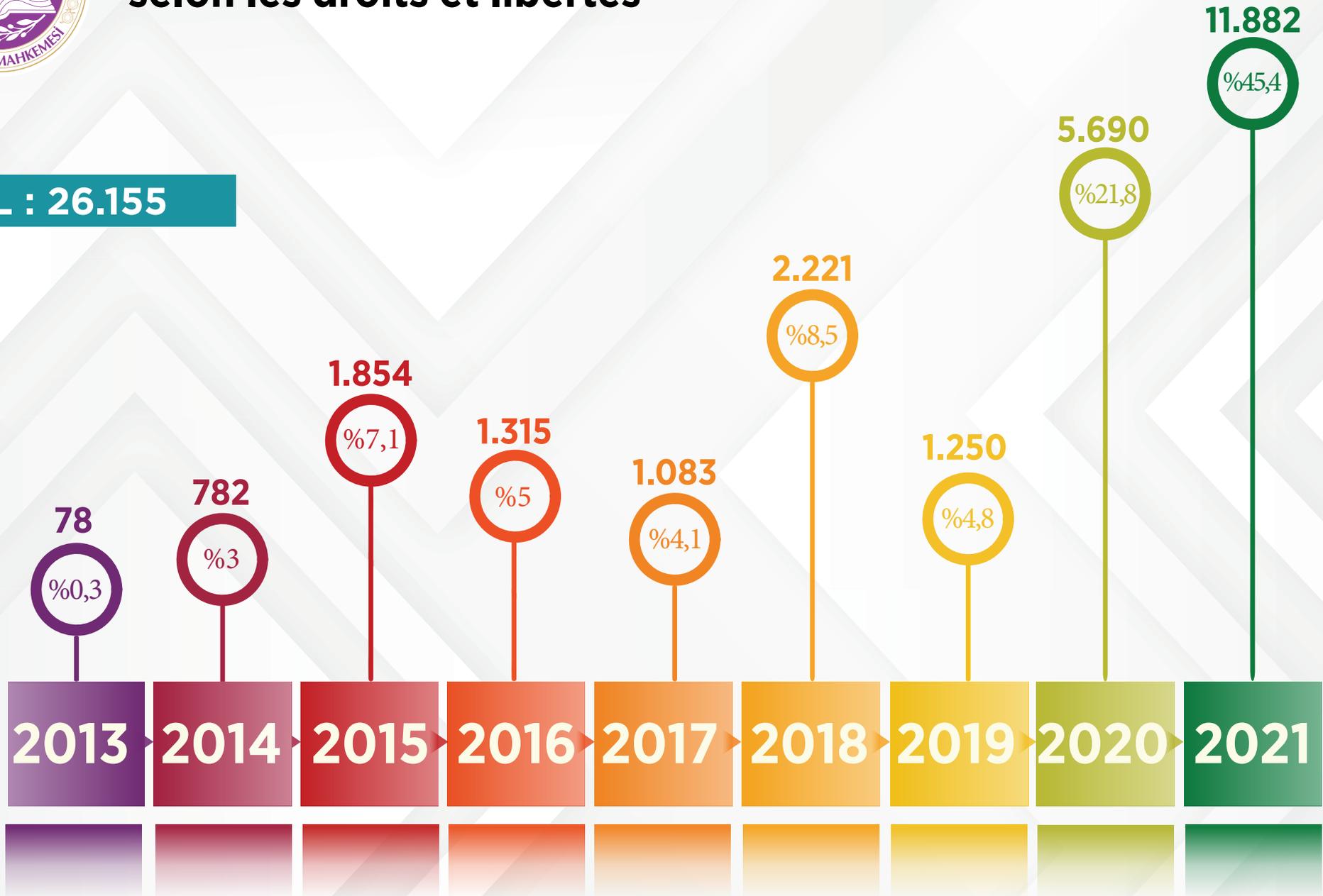
Tableau 8: Répartition des arrêts de violation selon les droits et libertés *





Tableau 9: Répartition des arrêts de violation par année selon les droits et libertés*

TOTAL : 26.155



* Il peut être décidé de déclarer la violation de plusieurs droits et libertés dans le cadre d'une même affaire.